

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE VIDÉOPROTECTION DE LA SOMME**

Séance du mercredi 09 décembre 2020

La commission départementale de vidéoprotection de la Somme s'est réunie le 09 décembre 2020 à 10h00, dans la salle Erignac de la préfecture de la Somme, sous la présidence de M. José LEFEBVRE, vice-président au tribunal judiciaire d'Amiens.

Étaient présents :

- ▣ Adjudant Hervé DELERUE, référent sûreté au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Somme ;
- ▣ Commandant Dominique BOCQUILLON, référent sûreté à la direction départementale de la sécurité publique de la Somme ;
- ▣ M. Régis BOCKET, personnalité qualifiée désignée par la préfète ;
- ▣ M. Albert NOBLESSE, maire d'Airaines ;
- ▣ M. Patrick BOUFFEL, représentant la chambre de commerce et d'industrie Amiens-Picardie.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Brigitte GILLON du bureau de la sécurité intérieure de la préfecture de la Somme.

M. José LEFEBVRE, président de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme, ouvre la séance à 10h00 et procède à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

COMMISSION DE VIDEOPROTECTION

du mercredi 9 décembre 2020

Procès verbal*** Dossier 20150239 - SDK - KANDY - 10 rue de Noyon - HAM**

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

*** Dossier 20200324 - LE DIABOLO - 6 route Nationale - SANCOURT**

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Les 03 caméras placées à l'extérieur ne devront pas filmer la voie publique ou les propriétés privées limitrophes A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à l'accès parking et à la terrasse, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

*** Dossier 20200344 - Amubulances et Taxis ESTIENNE - 2 bis rue Gambetta - BRAY-SUR-SOMME**

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Pour une parfaite lisibilité des usagers, il serait souhaitable que la publicité de l'installateur figurant sur le panonceau d'information du public soit amoindrie au profit du message d'information principal.

*** Dossier 20200281 - BAR TABAC LE SANTERRE / SNC MATHI - 4 rue Victor Hugo - ROSIERES EN SANTERRE**

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

*** Dossier 20200335 - LES TROENNES bar-tabac - 31 rue de Paris - MUILLE VILLETTE**

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

*** Dossier 20200293 - PHARMACIE FAUQUET - 20 place DU GENERAL DE GAULLE - MONTDIDIER**

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra n°3 visionnant l'entrée réservée au personnel (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

*** Dossier 20200338 - Pharmacie Deleau - 42 route de Normandie - LIGNIERES CHATELAIN**

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra extérieure située à l'arrière de l'officine (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

*** Dossier 20190408 - SARL ROBIAS SPORTS - chemin croisé - ALBERT**

- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours.
- * Dossier 20200336 - Aldi Marché Cuincy Sarl - rue de Lisbonne - PERONNE
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours.
- * Dossier 20190094 - commune de PUZEAUX - - PUZEAUX
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à proximité du container et de l'abri bus, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200117 - commune de DOMPIERRE BECQUINCOURT - - DOMPIERRE BECQUINCOURT
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : La caméra extérieure installée dans la cour de l'école (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à chaque entrée de la commune afin d'informer le public de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200322 - MAIRIE DAMERY - 2 rue d'Andechy - DAMERY
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à chaque entrée de la commune afin d'informer le public de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20130058 - commune de LE CROTOY - 12 rue du Général Leclerc - LE CROTOY
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : La caméra située dans la salle des coffres de la police municipale ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours. Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée du porche pour l'accès au parking réservé aux personnes à mobilité réduite, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200345 - commune de Le Crotoy - rue de l'Eglise - LE CROTOY
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.
- * Dossier 20200308 - DBC Rénovation - 5 allée de Maître Zacharius - GLISY
- Décision : Avis favorable

- Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'accès parking et à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 14 jours.
- * Dossier 20200280 - CISEAUX D'ARGENT - 4 rue des Minimes - ROYE
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20110131 - Carrefour Market - rue Nouvelle - POIX DE PICARDIE
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés aux accès parking, voire au niveau des pompes à carburants et aux casiers des bouteilles de gaz, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200327 - Camping le Clos des Genets - 21 rue des Pommiers - QUEND
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20200272 - Sarl Amiens NOZ - 30 rue le Tintoret - Zac vallée Saint-Ladre - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200275 - commune de Beaucamps-le-Vieux - adresses(6) - BEAUCAMPS LE VIEUX
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 03 caméras extérieures. Le dispositif de type "piège photographique" ne rentre pas dans le champ d'application de la vidéoprotection, conformément à l'article L252-4 du code de la sécurité intérieure. La caméra située à l'arrière de la salle polyvalente ne devra filmer que la proximité immédiate de l'établissement. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage pour ce concerne la propriété privée limitrophe. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours.
- * Dossier 20100436 - Banque Populaire du Nord - 4 rue des Vergeaux - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20200256 - COMMUNE DE CANDAS - adresses(6) - CANDAS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Les caméras n°01, 08, 12, 14, 15 et 16 sont des caméras de voie publique et celle numérotées 02, 03, 04, 05, 06, 07, 09, 10, 11 et 13 sont des caméras extérieures. Le dispositif de vidéoprotection est composé de 06 caméras de voie publique et 10 caméras extérieures. Des affiches ou

panonceaux d'information du public devront être apposés à l'entrée des sites, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200302 - VIVAL BY CASINO - 77 chaussée Jules Ferry - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20130059 - "le Cep" - 130 rue de la Vigne - FLESSELLES

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 04 caméras intérieures. La caméra située dans la partie privative de l'établissement (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200310 - SAS OR EN CASH - 17 rue des Trois Cailloux - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20090198 - FLUNCH AMIENS GLISY - route de Saint-Quentin - GLISY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours.

* Dossier 20200343 - La Tarterie des Jacobins - 8 rue des Jacobins - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200285 - ACH'CADOREU - 58 route de Rouen - PONT DE METZ

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20200337 - SARL MAISON LEVASSEUR - 7 rue de Sainneville - QUEVAUVILLERS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra située dans la partie privative de l'établissement (laboratoire) lieu non ouvert au public, ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200356 - commune Hem Hardinval - - HEM HARDINVAL

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 04 caméras de voie publique (la caméra n°4 sise rue du Moulin visionne l'intersection des 2 chaussées) et de 04 caméras extérieures. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à l'aire de jeux et aux abords

du cimetière, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200332 - LE NAUTILUS - 60 rue Vulfran Warmé - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra visionnant la façade et le pas de porte de l'établissement ne devra pas visionner la voie publique. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de floutage ou de masquage. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20090085 - FLUNCH - centre commercial AMIENS Sud - DURY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours.

* Dossier 20200278 - Eg Retail France SAS - A28 AIRE DE TRANSLAY EST -AUTOROUTE A28 - LE TRANSLAY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif comprend 05 caméras intérieures et 07 caméras extérieures.

* Dossier 20200267 - Les Restos du Coeur - 26 rue Philéas Lebesgue - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20100173 - Clinique Victor PAUCHET DE BUTLER - périmètre vidéoprotégé (4) - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20170069 - CIRFA (Centre de Recrutement et d'Information des Forces Armées) - périmètre vidéoprotégé (4) - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 03 caméras intérieures et 02 caméras extérieures.

* Dossier 20200271 - Presse Woincourtoise - rue Clodomir Ducrocq -3 résidence des Capucines - WOINCOURT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours.

* Dossier 20160037 - Le Saint-Sulpice - 59 rue Salvador Allendé - HAM

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé sur la porte d'accès à la terrasse, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200291 - commune de Saveuse - rue de Dreuil / la voie des Sports - SAVEUSE

- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés à l'accès du périmètre vidéoprotégé, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200279 - CRD COIFFURE - 41 rue HENRI RENARD - ROYE
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 04 caméras intérieures. La caméra située dans la partie privative de l'établissement (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20150257 - Eurl Auto Net - 548 chaussée Jules Ferry - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de la station de lavage, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20100438 - Banque Populaire du Nord - 70 boulevard Pasteur - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- * Dossier 20200273 - NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION - route de Saint-Quentin - centre commercial Géant Casino - GLISY
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- * Dossier 20150255 - Eurl AUTO NET - 26 rue Le Tintoret - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de la station de lavage, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200323 - PHARMACIE LEMAITRE - 42 avenue de la Défense Passive - RIVERY
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20140276 - Commune de Glisy - adresses(13) - GLISY
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 14 caméras visionnant la voie publique.
- * Dossier 20200130 - TAPE A L'OEIL - 150 avenue DE L EUROPE - AMIENS
- Décision : Avis favorable

- Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190360 - PHARMACIE SAINT MAURICE - 1 place victor pauchet - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200325 - Bar du Zénith - 6-8 rue Lucien Fournier - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20180406 - Le Fair Play - 39 rue Frédéric Petit - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Les caméras situées sur la devanture de l'établissement ne devront visionner exclusivement que la façade et le pas de porte. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20150091 - Bar Tabac le Saint-Pierre - 143 chaussée Saint-Pierre - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement et à l'accès de la terrasse extérieure, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20110199 - La Poste - 7 rue des Vergeaux - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 11 caméras intérieures (10 déclarées sur le formulaire cerfa). Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190056 - bar le Gallia - 71 avenue du Général Leclerc - ABBEVILLE
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 10 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200239 - Hotel du commerce - 2 rue Du cerf - AIRAINES
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- * Dossier 20200288 - SARL LES 2 M Maison Maxime - 1 place de la Mairie - WOINCOURT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20200067 - CYCLES BAIE - 33 route DU CROTOY - RUE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra extérieure située à l'arrière du bâtiment (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Elle ne devra pas filmer les propriétés privées limitrophes. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage.

* Dossier 20150256 - Eurl Auto Net - 1 chemin Départemental - FOUILLOY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

* Dossier 20150011 - Auto Net - 20 route de Vauvillers - ROSIERES EN SANTERRE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

* Dossier 20150027 - Auchan supermarché - route de Rouy - D 930 - NESLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra extérieure n°4 de la zone convoyeur et les 06 caméras intérieures n°19 à 26 sont situées dans des lieux privés (interdits au public). Elles ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès parking, au niveau des pompes à carburants et distribution de gaz, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

Le président clôt la réunion de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme à 12h00.

Amiens, le 17/12/2020

Le président,



José LEFEBVRE

